



L'AFD ET LA **FICOL** (Facilité de financement des collectivités territoriales)



©Julie Depuydt

Depuis sa création en 2014, la FICOL c'est :

+ de 60
collectivités françaises
accompagnées par l'AFD
dans leurs projets FICOL

+ de 90
projets FICOL
financés par l'AFD pour
un montant s'élevant à 65 M€

+ de 170
candidatures
présentées aux appels
à projets FICOL

Avec la Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL), l'AFD soutient activement la coopération décentralisée des collectivités françaises dans leurs partenariats avec des autorités locales étrangères. Ces collaborations favorisent le partage de savoir-faire et de bonnes pratiques, et bénéficient réciproquement aux deux territoires partenaires. La FICOL s'inscrit dans l'engagement de la France pour les Objectifs de développement durable (ODD) : selon l'OCDE, 65 % des cibles des ODD dépendent directement de l'action territoriale.



Pour qui ?

La subvention est accessible à **tous les échelons de collectivités territoriales françaises** – ainsi que leurs groupements et collectifs – engagés dans un partenariat de coopération décentralisée avec une autorité locale étrangère d'un État où l'AFD est autorisée à intervenir (pays en développement et pays émergents).



Combien ?

La FICOL soutient des projets qui ont une durée de **trois ans**. Selon la nature du projet, la subvention peut représenter :

- pour les projets sans investissement : **entre 200 000 € et 1,5 M€** et l'AFD apporte jusqu'à 70 % du budget total ;
- pour les projets avec investissement : **entre 200 000 € et 2 M€** (en zone rouge¹ : 1,5 M€) et l'AFD apporte jusqu'à 80 % du budget.



Pour quels types de projet ?

Eau et assainissement, infrastructures, éducation...

La FICOL **cible les secteurs clés pour l'amélioration des conditions de vie et dans le respect des ODD**.

Un critère essentiel : l'implication des collectivités partenaires doit apporter une valeur ajoutée au projet.

Un soutien de l'AFD à la coopération décentralisée des collectivités françaises



Quelle valeur ajoutée ?

Par ses spécificités, la FICOL offre diverses opportunités pour les collectivités françaises.

- **Amplifier leur coopération décentralisée** avec des fonds importants et le financement d'infrastructures.
- **Mobiliser et internationaliser les acteurs de leur territoire** (universités, entreprises, associations, VSI ou VSC...).
- **Accéder aux 85 agences AFD à l'étranger** pour une expertise de terrain et un réseau local de partenaires.
- **Bénéficier d'un accompagnement** à l'instruction pour améliorer le montage du projet.
- **Financer des dépenses RH pour le pilotage du projet** avec des recrutements dédiés.



Comment ?

- **La collectivité française signe une convention de financement avec l'AFD**. En tant que bénéficiaire primaire du financement FICOL, elle est responsable de l'usage et de la traçabilité des fonds, comme de l'exécution et du suivi du projet.
- **La collectivité partenaire à l'étranger est la bénéficiaire finale du projet**. Elle partage la maîtrise d'ouvrage avec la collectivité française.

La FICOL en action :

un projet climat et environnement porté par le département de la Seine-Maritime avec le Gouvernorat du Kef (Tunisie)

Partageant des engagements communs pour la planète, la Seine-Maritime accompagne le Kef dans l'élaboration d'une nouvelle politique agricole et forestière résiliente. Objectif : **renforcer la résilience des territoires agricoles face au changement climatique**. Grâce à une subvention FICOL de l'AFD, cette coopération décentralisée a permis au Kef d'**améliorer son efficacité énergétique**, de **créer des emplois** et d'**améliorer les conditions de vie de ses populations rurales**.



©Département de la Seine-Maritime

« Ce projet financé par la FICOL a permis l'émergence d'actions très concrètes. L'expertise technique et l'expérience terrain de l'AFD ont permis de pousser le projet au-delà de nos attentes, notamment en établissant des contacts précieux avec les acteurs locaux. »

Fleur Ferry, responsable coopération décentralisée au département Seine Maritime, septembre 2023.

⁽¹⁾ La liste est définie par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) français : bit.ly/MEAE-conseil-pays

Un appui pour les collectivités de toute taille



Une question sur la FICOL ? Un projet à financer ? Vos interlocutrices AFD dédiées par région française :

• Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine >
Julie DEPUYDT
depuysdtj@afd.fr

• Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France >
Amélie STOBART
stobbartpleventa@afd.fr

• Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie, ensemble des départements et collectivités d'Outre-mer >
Sévane MARCHAND
marchands@afd.fr

• Corse et Occitanie >
Florence MOUTON
moutonf@afd.fr

• Île-de-France >
Valérie DRIOT
driotv@afd.fr et
Florence MOUTON
moutonf@afd.fr

Pour plus d'informations : bit.ly/AFD-FICOL

Pour découvrir des exemples de projets FICOL : bit.ly/projets-FICOL

À propos du groupe AFD

Le groupe AFD finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient. Il contribue ainsi à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. C'est avec et pour les populations que nous construisons en lien avec nos partenaires des solutions partagées dans plus de 160 pays, ainsi que dans 11 départements et territoires ultramarins français.

Notre objectif ? Concilier développement économique et préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nos équipes sont engagées dans plus de 3 600 projets sur le terrain, contribuant ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT
5, rue Roland Barthes
75012 Paris – France

 afd.fr
 facebook.com/AFDOfficiel
 twitter.com/AFD_France
[#MondeEnCommun](https://twitter.com/AFD_France)